



**A l'attention de :**

Monsieur le Maire de Clamart, Jean-Didier Berger

**Copie :**

Monsieur Roncari – Adjoint au Maire aux affaires scolaires, périscolaires

Monsieur Fagedet Cousquer – Service éducation

Clamart, le 10 Novembre 2017

**Objet : Rythmes scolaires**

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la concertation annoncée par la mairie autour des rythmes scolaires, nous avons noté que les parents d'élèves clamartois ont reçu quelques jours avant les vacances de la Toussaint une invitation à remplir un questionnaire. Ce questionnaire avait pour but de leur permettre de donner leur avis sur l'organisation actuelle du rythme scolaire.

**L'AAPE de Clamart s'inquiète aujourd'hui de la qualité des informations que ce questionnaire pourra délivrer.** En effet, non seulement n'importe qui disposant du lien internet pouvait le remplir, mais en plus rien n'empêchait une seule et même personne de le remplir plusieurs fois, créant un doute légitime sur la fiabilité des résultats.

Nous notons également que la période choisie, très courte (16 jours), pendant les vacances scolaires, ne semblait pas favorable à un large taux de réponse.

Enfin, les 8 questions que comporte ce questionnaire sont, d'une part, indifférenciées entre l'école maternelle et élémentaire (alors que les enjeux sont différents), et d'autre part, n'abordent que partiellement le sujet des rythmes scolaires. Le positionnement des NAP dans la semaine de travail, les horaires d'enseignement, la durée de l'étude et la durée de la pause méridienne sont ainsi des sujets totalement absents du questionnaire.

**Nous déplorons également, en tant que représentants élus, de ne disposer d'aucune information sur les principales échéances de ce projet de refonte des rythmes scolaires,** sur la façon dont, au-delà d'un conseil d'école extraordinaire, vous allez associer les parents d'élèves élus et sur les options que vous souhaitez proposer. Du fait de ce manque d'information, notre association, à ancrage local et indépendant, reste dubitative sur le vote prévu lors de ces conseils extraordinaires, vote dont ni la question ni les possibilités de réponses ne sont connues à ce jour.

Les rythmes scolaires sont un enjeu crucial pour nos enfants, qui ne peut être traité dans la précipitation. Leur bien-être doit être prioritaire sur l'organisation et le coût des services d'accueil et des collectivités, ou sur l'organisation des parents. C'est dans cet esprit que l'AAPE Clamart souhaite contribuer à ce projet de refonte des rythmes scolaires.

A ce titre, **nous souhaitons échanger dans les plus brefs délais avec vos services et mettre en place un dialogue pérenne sur le sujet**, notamment, sur les points suivants :

- Les différentes options considérées, à l'heure actuelle, par l'équipe municipale, et leurs conséquences en termes d'organisation et de coût (pour la commune et les parents)
- Le déroulement du processus de concertation, notamment avec les associations de parents d'élèves, et de décision. **L'AAPE réaffirme ici sa volonté d'être partie prenante dans celui-ci.**
- La place accordée à ce sondage, dont les résultats sont contestables, dans la décision finale quant aux rythmes scolaires applicables à la rentrée 2018.

Dans l'attente d'une communication renforcée avec vos services sur ce projet, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de nos salutations respectueuses.

Les représentants des parents d'élèves élus UNAAPE sur la commune de Clamart.